

## COMPTE RENDU DE LA REUNION 19/05/2022 BUREAU EXECUTIF

Etaients présents : Mr Leynaud Jean, Mr Mazzini Didier, Mme Bernard Françoise, Mme Cotta Rachel, Mr Fougeirol Julien, Mr Arto Jean, Mr Giraud Francis, Mr Coste Jérôme, Mr Féougier Adrien, Mr Monteux Christophe, Mr Louche Alain,

Absents excusés : Mr Rinck Roger, Mr Giraud François

Pouvoirs : Mr Rinck Roger a donné pouvoir à Mr Giraud Francis

Secrétaire de séance : Monsieur Mazzini Didier

Assistaient également à la réunion :

SYDEO : Messieurs Alligier, Charrier, Mesdames Noharet, Puigserver

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

### Ordre du Jour

- 1- Règlement extension de réseau
- 2- Convention de lotissement intégrant la rétrocession
- 3- Convention d'individualisation
- 4- Procédure remise gracieuse
- 5- Information avancement règlement de service
- 6- Information rencontre du 02 Mai commune du Teil

#### **1. Règlement extension de réseau**

Un débat a eu lieu concernant la proposition de règlement pour les demandes d'extension de réseau dans l'attente du schéma de distribution d'eau. Il a été décidé qu'à la prochaine réunion et après réflexion, une proposition concrète devrait être travaillée et représentée.

#### **2. Convention de lotissement intégrant la rétrocession**

Dans le cadre d'aménagement porté par des communes ou des lotisseurs, le réseau est posé par des pétitionnaires privés. Afin de s'assurer de la qualité de pose et des matériaux posés le syndicat exige une convention autorisant le raccordement au réseau public sous critères techniques. Cette convention sert de base pour une éventuelle future demande de rétrocession du réseau et permet de sécuriser le patrimoine entrant dans la collectivité. Le bureau exécutif a délibéré à l'unanimité, et autorise le Président à signer ladite convention.

#### **3. Convention d'individualisation**

Le propriétaire, le bailleur public ou privé ou le syndicat de copropriété d'un immeuble collectif d'habitation ou d'un ensemble immobilier de logements peut demander l'individualisation des contrats de fourniture d'eau de l'immeuble ou de l'ensemble immobilier de logements, en vertu du décret n° 2003-408 du 28 avril

2003 pris en application de l'article 93 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain.

Chaque occupant de l'immeuble devient ainsi abonné de SYDEO, il reçoit sa facture d'eau et les informations concernant le service.

La convention type proposée détaille les responsabilités de chacune des parties, définit les prescriptions techniques de SYDEO par rapport au projet et fixe les conditions de facturation.

Le propriétaire pourra prétendre à l'individualisation de ces compteurs après avoir mis en conformité ses installations par rapport aux prescriptions de SYDEO et avoir assuré l'information nécessaire aux occupants des logements. Le bureau exécutif a délibéré à l'unanimité, et autorise le Président à signer ladite convention.

#### 4- Procédure remise gracieuse

Une présentation de la procédure de remise gracieuse et des pièces demandées a été présentée lors de la réunion. La procédure sera jointe au compte rendu.

#### 5- Information avancement règlement de service

Dans le cadre de l'intégration des nouvelles communes un travail est nécessaire sur l'harmonisation des règlements de service de l'eau pré existants. Ceci afin de sécuriser le lien contractuel entre notre structure et ses abonnés.

La rédaction sur le règlement de service est en cours d'élaboration. Normalement d'ici fin juin la version n°1 sera présentée au prochain comité syndical.

#### 6- Information sur la rencontre du 2 mai 2022 avec la commune du Teil

Suite à la rencontre qui a eu lieu le 2 mai dans les locaux de SYDEO, les élus de la commune du Teil demanderaient leur adhésion à SYDEO en janvier 2023. Leur DSP se terminant fin 2022.

Sur la commune du Teil leur principale ressource se trouvant sur la commune de Rochemaure, ce qui pour SYDEO serait un atout majeur.

Leur demande officielle devrait parvenir début juin. La commune ayant un conseil municipal fin mai.

#### Travaux en cours :

Un point d'avancement des travaux fait par Monsieur Fougeirol vice-Président en charge des travaux. Le planning des travaux est joint au compte rendu.

Avant de terminer la réunion, un point sur la commune de Pranles a été évoqué.

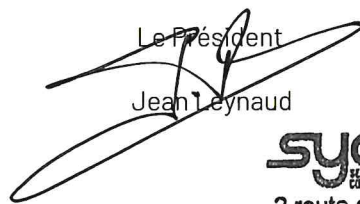
A ce jour, la Préfecture a bloqué tous les CU, pour manque d'eau. La situation est très difficile. Le Président et les directeurs vont étudier les possibilités pour palier à ce problème.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 12 H 30.

Secrétaire de Séance

Didier Mazzini

  
**sydeo**  
SERVICE PUBLIC DE L'EAU  
CÔTE D'AZUR  
2 route du Barrage  
07250 LE POUZIN  
Tél : 04 75 63 81 29  
sydeo.fr

Le Président  
Jean Leynaud  
  
**sydeo**  
SERVICE PUBLIC DE L'EAU  
CÔTE D'AZUR  
2 route du Barrage  
07250 LE POUZIN  
Tél : 04 75 63 81 29  
sydeo.fr